



DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MONNIÈRES
Séance du 15/05/2025

Le quinze mai deux mille vingt-cinq à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Monnières, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle Henri Gaborit, sous la Présidence de séance de Monsieur Stéphane ENTÈME, Maire.

Date de convocation : 09/05/2025

Nombre de membres en exercice : 15 - Présents : 12 - Votants : 15 dont 3 pouvoirs

Le quorum de 8 élus est atteint

Présents : M. Stéphane ENTÈME Maire, Mme Françoise MÉNARD, M. Rodolphe BORRÉ, Mme Linda GABORIAU, M. Christian MAILLARD, Mme Hélène QUÉMÉRÉ Adjoints au Maire, Mme Marie-Louise LOUVEAU de la GUIGNERAYE, Mme Sylvie CHATELLIER, M. Vincent CAILLÉ, M. Benoît COUTEAU, M. Sébastien BESSON, Mme Gwladys BRANGER

Absentes excusées : M. Pascal BOUTON qui donne pouvoir à Mme Linda GABORIAU
M. Richard LOPEZ qui donne pouvoir à M. Stéphane ENTÈME
Mme Servane CHESNEAU qui donne pouvoir à M. Rodolphe BORRÉ

Secrétaire de séance : Mme Hélène QUÉMÉRÉ

2025-05-15-001 – Tirage au sort des jurés d'assises 2026

Vu les articles 254 à 267 du Code de Procédure Pénale (CPP),

Vu l'arrêté de la Préfecture de Loire-Atlantique en date du 30 avril 2025 fixant le nombre et la répartition des jurés de cours d'assises en vue de constituer la liste annuelle et la liste des suppléants pour l'année 2026,

Considérant que le conseil municipal doit procéder au tirage au sort des personnes susceptibles de siéger en qualité de jurés aux assises de Loire-Atlantique en 2026,

Considérant que le nombre de jurés, fixé par l'arrêté préfectoral mentionné ci-dessus, est de 2 jurés pour la commune de Monnières,

Considérant que le nombre de personnes tirées au sort doit être le triple de celui fixé pour la commune soit 6 personnes,

Considérant que le tirage au sort s'effectue sur la liste des électeurs de la commune, à l'exclusion des personnes qui n'auront pas atteint l'âge de 23 ans au cours de l'année civile qui suit, soit au cours de l'année 2026.

Après tirage au sort, les jurés d'assises 2026 tirés au sort sont les suivants :

- Mme BRANGER/GIRAUD Madeleine Marie
- M. CAILLÉ/CAILLÉ Serge Jean Michel Marie
- Mme GIRARD/GIRARD Marie Françoise Clémentine
- Mme LE D'HERVÉ/JAFFRY Lydia Gabrielle Jeanne
- Mme CHANTELOUP/CHANTELOUP Alexandra Aurélie
- Mme LONGUET/DROUARD Yvette Noémie Anne



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

:if
le

Registre certifié conforme,

La secrétaire de séance
Mme Hélène QUÉMÉRÉ

Le Maire
Stéphane ENTÈME

